Pour rendu exécutoire



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur ID : 059-200093201-20240419-lmc100000108772-DE Acte certifié exécutoire Envoi préfecture le 23/04/2024 Retour préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024

24-C-0059

Séance du vendredi 19 avril 2024 Deliberation DU CONSEIL

VILLENEUVE D'ASCQ -

REHABILITATION DU BOULEVARD VAN GOGH ET DE LA RUE DES TECHNIQUES LANCEMENT DE LA CONSULTATION TRAVAUX

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-2 et R. 2122-2 ;

Vu la délibération n° 10 B 0936 du Bureau en date du 3 décembre 2010 portant lancement d'appel d'offres ouvert pour une étude urbaine sur le quartier de l'hôtel de ville à Villeneuve-d'Ascq dans le cadre de la ville nouvelle renouvelée ;

Vu la délibération n° 14 C 0836 du Conseil en date du 19 décembre 2014 portant lancement d'une procédure négociée pour un accord-cadre de maitrise d'œuvre urbaine sur le centre-ville de Villeneuve-d'Ascq dans le cadre de la ville renouvelée;

Vu la délibération n° 15 C 0241 du Conseil en date du 17 avril 2015 portant lancement d'un appel d'offres ouvert pour un accord-cadre de maitrise d'œuvre urbaine sur le centre-ville de Villeneuve-d'Ascq dans le cadre d'un groupement de commandes et portant désignation du représentant de la Métropole européenne de Lille et modification de la délibération n° 14 C 0836 du 19 décembre 2014 ;

Vu la délibération n° VA_DEL2015_50 du conseil municipal de Villeneuve-d'Ascq en date du 21 avril 2015 relative à l'accord-cadre de maitrise d'œuvre sur le projet urbain de réaménagement du centre-ville et au groupement de commandes entre la ville et la MEL ;

I. <u>Exposé des motifs</u>

Dans le cadre du projet de réaménagement du centre-ville de Villeneuve-d'Ascq "Grand Angle", la Métropole européenne de Lille (MEL) et la commune de Villeneuve-d'Ascq ont décidé d'engager la requalification du boulevard Van Gogh depuis le giratoire Victoire/Simone Veil jusqu'au pont des Sciences, y compris le parvis de l'hôtel de ville, et de la rue des Techniques.

Aussi, il est nécessaire de conclure un marché. Estimé à 5 800 000 € HT, il aura pour objet la réalisation de la voirie, des réseaux divers et des espaces verts du boulevard Van Gogh et du pont des Sciences, ainsi que la réalisation des espaces verts de la rue de Techniques.



Ainsi, il est nécessaire d'organiser une procédure de mise en concurrence. Un appel d'offres ouvert sera lancé.

Le marché fera l'objet de trois lots :

- lot "voirie et réseaux divers" estimé à 4 400 000 € HT;
- lot "éclairage public" estimé à 410 000 € HT ;
- lot "espaces verts" estimé à 990 000 € HT.

À noter qu'une convention de transfert de maitrise d'ouvrage est proposée au Bureau du 19 avril 2024 pour la prise en charge, pour le compte de la commune, des travaux d'éclairage public, de vidéoprotection, de mobilier urbain et de plantations pour un montant de 1 400 000 € HT (inclus dans le montant total de 5 800 000 € HT).

Le marché prévoira la mise en œuvre d'une clause d'insertion sociale.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser la réalisation des travaux, le lancement de la consultation et la signature du marché travaux détaillé ci-dessus.

II. <u>Dispositif décisionnel</u>

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- De réaliser les travaux de réhabilitation du boulevard Van Gogh et de la rue des Techniques sur le quartier Hôtel de Ville à Villeneuve-d'Ascq;
- 2. D'autoriser le Président ou son représentant délégué à lancer un appel d'offres ouvert et à signer les marchés correspondant ;
- 3. D'imputer les dépenses d'un montant de 6 960 000 € TTC aux crédits à inscrire au budget général en section investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS MM. Alexandre GARCIN et Ludovic PROISY n'ayant pas pris part au débat ni au vote.